



Résiliation orange internet

Par Visiteur

Bonjour Voici un courrier que je m'apprête à envoyer à orange qui résume la situation pour obtenir la résiliation du mon contrat.

Merci de m'aider.

Cordialement
Objet : Résiliation de Contrat

Madame, Monsieur,

J'ai déménagé le 1er Juillet 2008.

J'ai fait ma demande de déménagement de prestation le 23 Juillet. L'appartement actuel est le résultat d'une division de deux lots, Orange n'a pas eu la capacité d'identifier et donc d'installer la nouvelle ligne. Malgré mes nombreuses relances et coup de téléphones je suis resté sans prestations pendant plus de deux mois.

Le service n'a jamais fonctionné.

Le service commercial m'a donc dédommagé en m'offrant trois mois de gratuité de prestation. En septembre j'ai reçu une facture habituelle. Etonné j'ai renvoyé par voie postale une réponse indiquant un geste commercial de 3 mois de gratuité.

Le service ne fonctionnant toujours pas je me rapproche des opérateurs et suivant les interlocuteurs ma ligne semble être suspendue, et parfois est censée fonctionner parfaitement.

Dans tous les cas le service n'a jamais fonctionné.

Soucieux de rétablir la situation et surtout d'obtenir mes connexions et malgré mes nombreuses tentatives (plus de 6 appels du 27 au 31 Octobre), je n'ai jamais pu joindre le service commercial.

Une personne du service technique Mme Einaudi Martine, le 25 Novembre 2008 à 8h30 m'a assuré que j'allais recevoir un appel du service commercial sous 24h afin de mettre au clair la situation. Je suis encore en attente.

J'estime la situation grave et déplorable. Je n'ai pas d'accès à internet, téléphone ni TV depuis plus de 4 mois. La situation n'avance pas malgré mon investissement personnel et les multiples appels onéreux et infructueux.

J'ai choisi Orange pour sa qualité de service et je suis dérouteré par l'état du traitement de mon dossier. Ainsi je vous fais part par ce courrier de l'arrêt de la prestation. Je suis prêt à rendre les éléments de connexion à la boutique orange la plus proche de chez moi.

Merci de votre retour quant la confirmation de l'arrêt de la prestation avant le 15 novembre 2008.

Par Visiteur

Bonjour.

C'est très bien.

Juste quelques petites choses:

-Une personne du service technique Mme Einaudi Martine, le 25 Novembre 2008 à 8h30 m'a assuré que j'allais recevoir un appel du service commercial sous 24h afin de mettre au clair la situation. Je suis encore en attente.

Petite erreur de d ate.

-Ensuite, il serait bon de faire mention de l'article 1184 du Code civil, en vertu duquel, si orange refuse la r esiliation amiable de votre contrat, vous pourrez obtenir la r esiliation en justice.

Que si Orange s'ent ete   ne pas r esilier, vous pourrez saisir le juge de proximit  afin qu'il prononce, outre la r esiliation du contrat, des dommages et int er ets.

Bien cordialement.

Je reste   vote enti ere disposition.